



Habitants
36 313 189



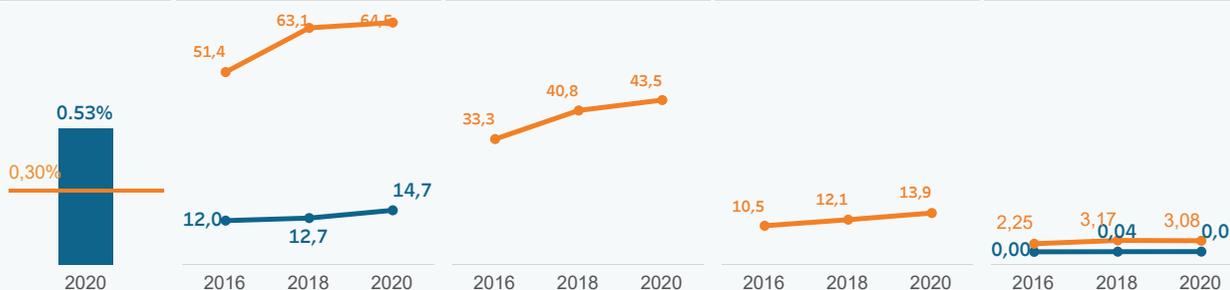
PIB
2 785 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
NA
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.53% de PIB	14.7 par hab.	NA par hab.	0.06 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, le Maroc a consacré 534 359 626 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 14,7 € par habitant (nettement inférieur à la médiane du CdE) et 0,53% du PIB (supérieur à la médiane du CdE). Il est impossible d'isoler le budget des tribunaux de celui alloué aux services du ministère public. Le budget de l'aide judiciaire représente 0,06 € par habitant, ce qui est très faible et inférieur à la médiane du CdE.

Professionnels de la justice

Le nombre de juges professionnels (8) et de procureurs (3) pour 100 000 habitants a diminué entre 2016 et 2020, tandis que le nombre d'avocats a augmenté (37). Toutes ces valeurs sont inférieures aux médianes respectives du CdE. Les femmes restent minoritaires au sein des différentes catégories de professionnels de la justice (passant d'un minimum de 5% parmi les présidents de tribunaux à un maximum de 28% parmi les juges), à l'exception du personnel non-juge où 51% sont des femmes.

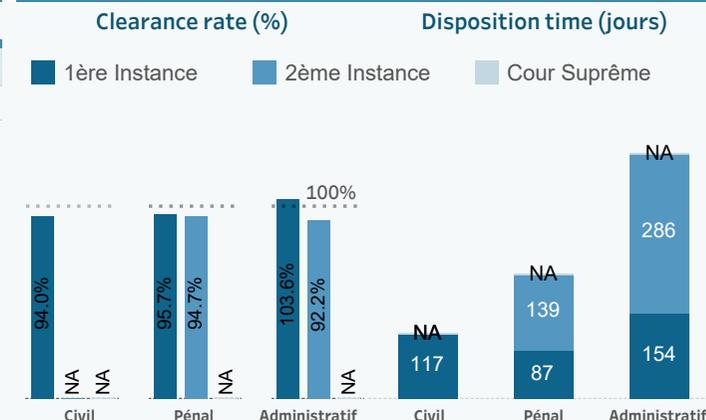
Accès à la justice

Le système judiciaire marocain se caractérise par l'existence des juridictions de proximité organisées en 2 sections : celles relevant des tribunaux de 1ère instance (communes urbaines) et celles relevant de la compétence du juge résident (communes rurales). Des procédures simplifiées sont suivies, notamment concernant les petits litiges (inférieurs à 5 000 dirhams) et les infractions pénales mineures. Elles siègent à juge unique assisté d'un greffier. La procédure est orale et gratuite.

Usagers des tribunaux

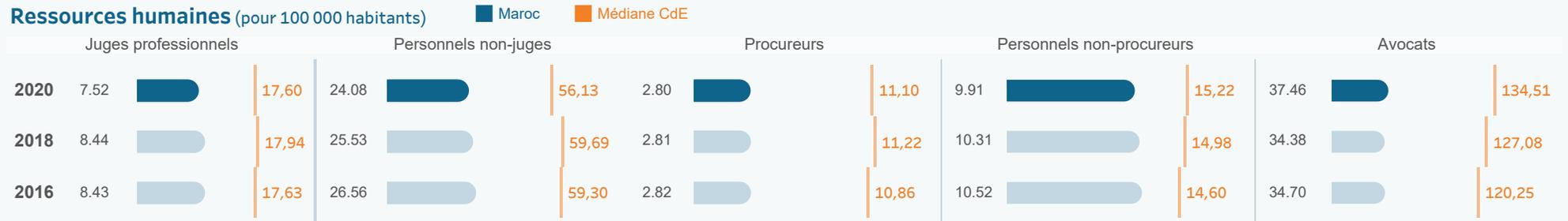
Le site internet du ministère de la Justice est riche en informations pratiques assurant à toute personne intéressée un accès simple et direct à la justice. Le justiciable peut consulter son dossier en ligne, le suivre en temps réel et prendre connaissance de la décision précise du juge, et le cas échéant, de la date de la prochaine audience. La plateforme contient également une sélection de textes juridiques. Des "front offices" dans les halls d'entrée des tribunaux facilitent l'orientation des justiciables.

Efficacité

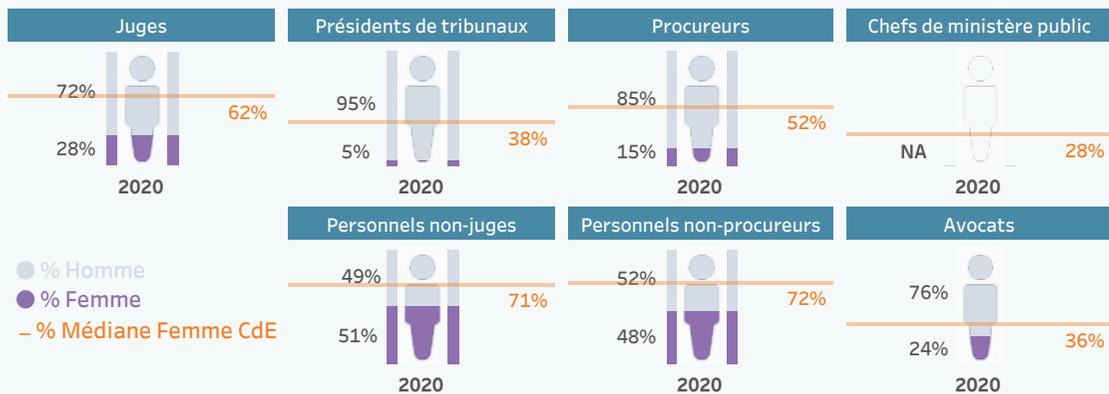


Efficacité : Au regard des données disponibles pour 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces pour les affaires pénales de 1ère instance. En 1ère instance, l'indicateur DT est inférieur aux médianes respectives du CdE pour les trois types d'affaires. En revanche, le DT est le plus élevé pour les affaires administratives en 2ème instance, dépassant la médiane du CdE. En 2020, les tribunaux ont perdu en efficacité par rapport au cycle précédent, comme le montre l'augmentation des DT pour toutes les catégories d'affaires disponibles. Au Maroc, la pandémie de Covid-19 a entraîné une diminution du nombre d'affaires civiles et administratives nouvelles et terminées en 1ère instance, mais n'a pas eu d'impact sur les affaires pénales nouvelles et terminées en 1ère instance, dont le nombre a augmenté.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Parité



Salaires bruts absolus

Salaire en début de carrière

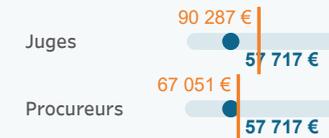


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

Salaire en début de carrière



Salaire en fin de carrière

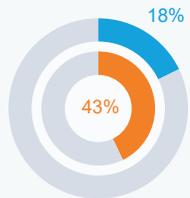


Salaire en fin de carrière



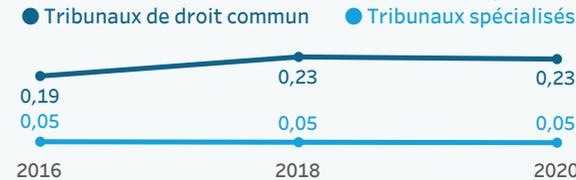
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

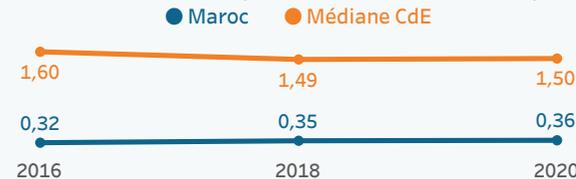


- Tribunaux spécialisés
- Tribunaux de droit commun
- Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Maroc	Médiane CdE
Taux de déploiement	Total	5.29	6,5
Taux de déploiement	Civil	4.98	6,6
	Pénal	3.03	5,7
	Administratif	4.81	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	3.42	6,1
	Pénal	0.28	4,1
	Administratif	3.42	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	6.21	7,3
	Pénal	5.56	7,3
	Administratif	6.21	7,4
Aide à la décision	Civil	8.26	7,0
	Pénal	7.31	7,3
	Administratif	6.96	7,2

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

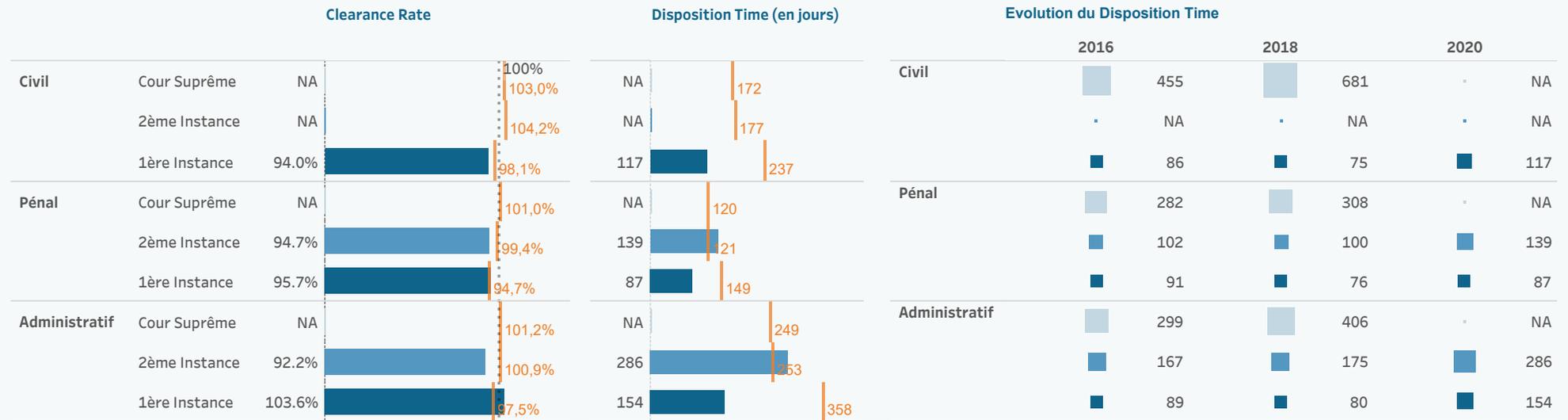
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

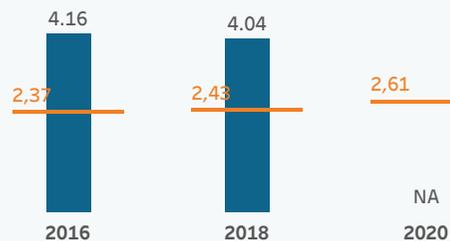
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

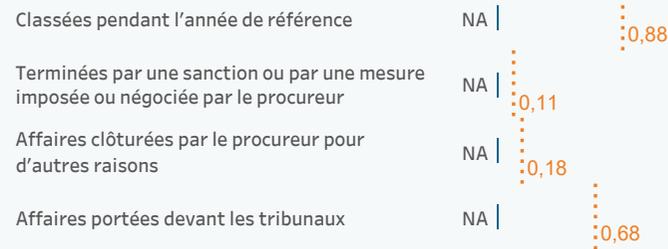


Ministère public

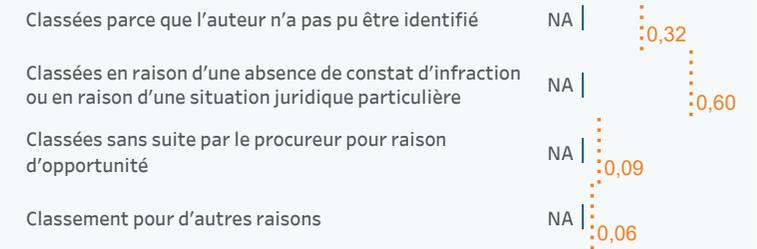
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.ism.ma; <https://adala.justice.gov.ma>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.ism.ma; <https://portailjugements.justice.gov.ma>

3 - Informations sur le système judiciaire

www.ism.ma; <http://www.justice.gov.ma>; <https://www.mahakim.ma/>